

COMMUNE DE CANAPLES
Département de la Somme

COMPTE RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2019

NOMBRE DES MEMBRES :

Séance du 15 Février 2019

Composant le Conseil : 11

Présent à la séance : 08

Date de convocation : 08 Février 2019

L'An deux mille dix-neuf, le quinze février, vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Canaples se sont réunis au nombre de huit au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de :

Monsieur Marcel POISSON, Maire

Etaient présents MM. Les adjoints, MM. Les conseillers municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L2121-17 du Code Général Des Collectivités Territoriales.

Présents :

Jean Luc BELLENGER, Pascal GODARD, Yasmine HAFIAN : Adjoints au Maire
Jean Marc MOYAUX, Alain JARDIN, Aurore MERLIN, Léon LENNE : Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :

Jean Yves CANNESSON donne pouvoir à Pascal GODARD

Absents excusés :

/

Absents non excusés :

Emilie MICHEL
Matthieu VANDENBUSSCHE

M. Marcel POISSON Maire ouvre la séance à 20h00.

1. Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 14 Décembre 2018

M. le Maire fait lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 14 Décembre 2018.

**Après délibération,
Le Conseil Municipal,
DECIDE** d'adopter le dit compte rendu.
ADOpte A L'UNANIMITE.

2. DETR :

4 projets feront l'objet d'une demande de DETR au titre de l'année 2019 :

1. La seconde tranche du projet d'assainissement collectif (première partie du réseau)
2. Les travaux de réfection de l'église.
3. Le remplacement des fenêtres de la salle d'archives auprès de MACV pour un montant de 1 550.00 € HT
4. Le remplacement des ordinateurs de l'école, après l'actualisation du devis auprès d'AMI.

**Après délibération,
Le Conseil Municipal,
APPROUVE** l'enregistrement d'une demande de DETR pour les dits projets.
ADOpte A L'UNANIMITE.

Une remarque est émise quant au paiement de la pénalité de non-conformité des installations d'assainissement individuel.

La commune envisage de nouvelles démarches dès la signature des marchés, engagement ferme dans la réalisation du projet.

Une motion du Conseil Municipal auprès de la Communauté de Communes est demandée pour la suppression des pénalités alors que les travaux de l'assainissement collectif vont commencer en 2019.

3. Columbarium :

Suite à la première attribution d'un emplacement au columbarium de Canaples, La commune est amenée à faire le choix de la police et de la taille des caractères d'inscription sur les plaques se rattachant à ces emplacements ainsi que la taille des urnes pouvant y être placées.

**Après délibération,
Le Conseil Municipal,
DECIDE** d'opter pour le caractère ROMAN taille 26mm pour les majuscules et 24mm pour les minuscules.
DECIDE d'opter pour une urne de capacité telle qu'un emplacement puisse contenir deux urnes.
ADOpte A L'UNANIMITE.

4. Décès d'un(e) ancien(e) élu ou élu(e) en place :

Lors du décès d'un élu ayant servi la commune, il est proposé si cet(te) élu(e) résidait Canaples au moment du décès, de faire paraître une annonce dans la presse locale et financer en son souvenir une gerbe de fleurs.

**Après délibération,
Le Conseil Municipal,
DECIDE d'opter la dite proposition.
ADOpte A L'UNANIMITE.**

5. Déneigement :

5.1. A la demande de la Commune de Halloy, une convention de déneigement sera signée conjointement avec la commune et le GAEC Merlin.
La convention stipulera entre autre l'ordre du déneigement : Canaples - Havernas - Halloy ainsi que la tarification de 20% de la facture du GAEC Merlon au profit de la commune de Canaples propriétaire de la lame de déneigement.

**Après délibération,
Le Conseil Municipal,
DECIDE d'établir une convention de déneigement au profit de la commune d'Halloy dans les conditions précitées.
ADOpte A L'UNANIMITE.**

5.2. Prix du sac de sel : Face à l'augmentation du prix du sac de sel de déneigement, le tarif appliqué à la vente à la population s'élèvera à 8.00 € à compter du 1^{er} septembre 2019.

6. Tarifs du centre de loisirs :

Toujours en attente d'un devis de la part de l'UFCV, le conseil Municipal s'accorde sur le principe d'appliquer des tarifications identiques à celles de 2018 si le devis établi porte sur un montant total similaire.

7. Rapport d'activités FDE :

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil le contenu du rapport d'activités de la FDE.

8. Chauffage des bâtiments communaux :

8.1. Un radiateur a été installé en salle d'archive.

8.2. La mise au norme de l'emplacement accueillant la cuve à gaz à la salle d'activité a un caractère d'urgence, à défaut la livraison en gaz sera compromise.

- 8.3. Remplacement du chauffage de l'école : Après étude de diverses propositions allant de la géothermie au chauffage par chaudière à granulés auprès de plusieurs entreprises, le conseil Municipal fait le choix de remplacer le chauffage de l'école par du chauffage avec chaudière à granulés auprès de l'entreprise CSC Confort.
La construction du local à chaudière sera réalisée en régie.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'opter pour la proposition de l'entreprise CSC Confort.

ADOpte A L'UNANIMITE.

9. Antenne orange :

Une antenne orange sera probablement installée derrière la gare au niveau du silo sur un terrain appartenant à NORIAP. Cette antenne sera d'une hauteur de 30m. Une information à la population sera prochainement mise en place.

10. Recours à un contrat CDD pour les travaux d'été :

A compter du 11 mars, la commune fera intervenir Mickaël Lecuyer pour renforcer l'équipe des agents communaux afin de faire face au surcroît de travail de la période du printemps.

La durée hebdomadaire du contrat ainsi que la formule (CDD ? BAC 80) seront déterminés lors du conseil municipal de Mars.

11. Question diverses :

- Suite au grand débat proposé aux Maires, il est regretté que les conseils municipaux n'aient pas été consultés pour cette mise en place, les maires de la Communautés de Communes Nièvre et Somme s'étant prononcés contre l'organisation.
- La clôture des cahiers de doléances est avancée au 20 février 2019.
- Monsieur le Maire soumet à la réflexion des propositions de services à la population : location de véhicule, transport de personnes, journée de troc échange, aide aux achats quotidiens, ...

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Marcel POISSON
Maire de Canaples